

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/485

2 avril 1984

FRANCAIS

Original : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 31 JANVIER 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA CONFERENCE
DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'EQUATEUR
CONCERNANT LES ARTICLES 33 A 35 DU REGLEMENT INTERIEUR

Conformément aux dispositions pertinentes du règlement intérieur, j'ai l'honneur de vous prier de porter à l'attention de la Conférence du désarmement le désir du Gouvernement équatorien de participer, en 1984, au cours des séances plénières et des réunions officieuses de la Conférence, à l'examen des questions de fond qui sont inscrites à l'ordre du jour de celle-ci.

Cette demande s'inscrit dans la ligne de l'orientation permanente de la politique internationale du Gouvernement équatorien, qui vise à appuyer les efforts déployés dans le domaine du désarmement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent :

(Signé) : Mario ALEMÁN